

## DECISION DU MAIRE 2025/060

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

**OBJET :**

Réalisation d'un  
contrat de prêt  
auprès de la  
BANQUE  
POPULAIRE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

Budget annexe  
LOYERS

Financement des  
investissements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour procéder, dans la limite de 1 000 000 € par projet et par budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget annexe LOYERS ;

Considérant le projet d'investissement portant sur l'acquisition et l'installation d'une centrale de traitement d'air destinée au Centre de remise en forme Celtô ;

Considérant que pour financer cet investissement, il est opportun de recourir à l'emprunt ;

Vu l'offre de financement proposée par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ;

**Madame la Maire :**

**ARTICLE 1 :** Décide de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, un contrat de prêt pour le budget annexe LOYERS ;

**ARTICLE 2 :** Ce prêt présente les caractéristiques financières suivantes :

- Objet : financement de l'investissement « Acquisition et installation d'une centrale de traitement d'air destinée au Centre de remise en forme Celtô »
- Montant du prêt : 250 000 Euros
- Durée d'amortissement : 12 ans (144 mois)
- Taux d'intérêt fixe : 3,19%
- Périodicité : trimestrielle
- Différé d'amortissement : 24 mois (8 échéances)
- Profil : échéance constante
- 8<sup>èmes</sup> trimestrialités : 1 995 Euros
- 40 trimestrialités : 7 325,17 Euros
- Montant total des intérêts : 58 966,80 Euros
- Montant des frais de dossier : 250 Euros (*deux cent cinquante*)
- Indemnité de remboursement anticipé : actuarielle avec minimum forfaitaire 5%

**ARTICLE 3 :** Décide de signer le contrat de prêt stipulant les conditions à intervenir sur les bases précitées, au nom et pour le compte de la commune de Bourbon-Lancy ainsi que toutes les pièces accessoires à la réalisation et à la gestion dudit prêt ;

**ARTICLE 4 :** Prend l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires au budget principal, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

**ARTICLE 5 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 02 décembre 2025



Edith GUEUGNEAU  
Maire